



Bordeaux, le 1er août 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Canicule : alerte orange en Gironde

Au vu des conditions météorologiques, le département de la Gironde vient d'être placé en **alerte canicule orange**. Les températures fraîches en fin de nuit vont très rapidement augmenter dans la matinée pour atteindre plus de 30 degrés à 12h. Elles devraient dépasser les 38 °C dans les prochains jours et ne pas descendre en dessous de 21 °C la nuit.

Compte-tenu de ces prévisions, Didier LALLEMENT, préfet de la Gironde a déclenché le niveau 3 « alerte canicule » du plan départemental de gestion de la canicule.

Conformément aux dispositions de ce plan, le préfet a informé l'ensemble des maires du département et mis en pré-alerte les services d'urgence, les services de secours et les associations de protection civile de la Gironde.

Il réunira ce jour le comité départemental « canicule » pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du dispositif de prévention.

**Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance.** Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments et les personnes isolées.

En période de canicule, il est important d'adopter les bons gestes et de suivre les recommandations suivantes :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (notamment le visage et les avant bras) ;
- utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale ...) ;
- évitez de sortir dans la mesure du possible aux heures les plus chaudes (11h-21h) et limitez vos activités physiques ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et si nécessaire demandez l'aide.

Il est par ailleurs impératif d'éviter toute activité susceptible de déclencher des feux de végétaux.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr) et des services de l'État en Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr).

Pour tous renseignements supplémentaires : contacter la plateforme téléphonique national 0800 06 66 66 (appel gratuit entre 9h et 19h).